

Aborder des sujets délicats avec la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer

Aborder la question de l'aide à domicile, de l'hébergement ou tout autre sujet délicat avec une personne vivant avec des atteintes cognitives demande généralement beaucoup d'imagination, de douceur et de stratégies. Il n'y a pas de recette unique pour aborder ces questions délicates. Les pistes suivantes peuvent aider à faciliter le processus.

- Se rappeler que la maladie affecte le jugement et l'analyse de la situation réelle, la personne ne réalise que très rarement ou complètement la nécessité de recevoir de l'aide ou de changer de milieu de vie;
- Si la personne a toujours habité seule et qu'elle s'est occupée de ses affaires personnelles (finances, soins, autres) sans aide extérieure, il peut être très difficile pour elle de comprendre et d'accepter que ce soit maintenant différent;
- La personne sent possiblement qu'elle perd le contrôle sur certaines ou plusieurs sphères de sa vie et ce doit être assez angoissant. Se mettre à sa place peut nous aider à comprendre son refus, son angoisse et le fait qu'elle tente de conserver sa dignité. Ce n'est pas évident de laisser entrer de nouvelles personnes dans son quotidien, son intimité ou même de quitter l'endroit où l'on vit depuis plusieurs années;
- Valider les émotions de la personne en lui démontrant que l'on comprend qu'elle trouve difficile et inquiétant les changements à venir, mais nous pouvons la rassurer que nous serons présents pour l'accompagner dans cette étape;
- Cibler la personne par qui passera le message. Il peut autant s'agir d'une personne neutre comme le médecin, l'intervenant du CLSC ou encore une personne très proche, tel un membre de la famille, le conjoint, un ami. L'important c'est que ce soit une personne significative en qui la personne atteinte a une grande confiance et qui se sent plus à l'aise d'aborder le sujet;
- Choisir le bon moment pour aborder des sujets délicats. Chaque situation étant unique, parfois on abordera les sujets délicats très tôt dans le processus et dans d'autres situations on ne le fera que quelques semaines, jours ou heures avant le changement. L'objectif est de ne pas trop inquiéter la personne à l'avance. Avant de la mettre au courant, vous devez évaluer plusieurs éléments comme son état de santé psychologique, son degré de compréhension, sa capacité à absorber des chocs émotionnels, l'urgence ou non de lui dire, etc;
- Choisir les mots avec lesquels nous aborderons le sujet. Tout peut se dire, mais la façon dont le message sera transmis et le choix des mots auront une grande importance;
- Ne pas nécessairement mettre l'accent sur la perte d'autonomie de la personne atteinte. Il est parfois préférable d'utiliser un autre chemin et de présenter les services pour l'aidant, ce qui peut être moins confrontant pour elle;
- Au lieu de lui dire qu'elle ne peut plus faire ceci ou cela, on pourrait mettre l'accent sur le positif des nouveaux services ou du nouveau milieu de vie (ex: *ce sera comme des*

vacances pour toi, plus de repas à préparer ou tu pourras y faire des activités qui te plaisent comme l'horticulture);

- Il faut tenter d'être le moins confrontant possible et d'user de plus de douceur possible;
- On peut lui exprimer notre inquiétude par rapport à la situation et que le fait qu'elle reçoive de l'aide NOUS rassurerait. Cette façon de lui présenter les choses pourrait lui donner le sentiment qu'elle le fait pour nous;
- Impliquer la personne dans le processus en la consultant, en lui laissant faire certains choix dans la mesure du possible et selon ses capacités bien entendu;
- Dans des situations délicates, demander l'aide de l'intervenant social du CLSC responsable au dossier. L'intervenant du CLSC procède entre autres à l'évaluation des besoins de la personne, de son réseau et la possibilité d'organiser des services d'aide à domicile ou d'envisager l'hébergement au besoin. L'organisation d'une rencontre de famille avec ou sans l'intervenant pourrait permettre aux différents membres d'exprimer leur position face à la situation, leurs inquiétudes, leurs limites. Le bien-être de la personne atteinte sera au centre de la discussion et des décisions futures;
- Ne pas se décourager au premier refus de la personne. On pourra lui en reparler à un autre moment (une bouchée à la fois);
- Se rappeler d'autres moments où la personne a vécu de nouvelles étapes (ex: l'annonce du diagnostic, la perte du permis de conduire, la participation au centre de jour, autres). Il y a possiblement eu une période d'adaptation (deuils, temps pour refaire ses repères), ce qui est tout à fait normal et chaque personne a son rythme;
- Ne pas hésiter à faire part de tout changement (santé physique et psychologique, sécurité de la personne, risques d'abus, épuisement de l'aidant, etc.) à l'intervenant du CLSC et l'équipe médicale impliqués dans la situation;
- Une fois la décision prise, il sera très important de faire prendre contact avec l'équipe soignante et de faire part des habitudes de vie de votre proche, ses intérêts, ses peurs, ses joies, les faits marquants, les personnes significatives pour lui, vos trucs, bref, tout ce qui pourra les aider à mieux le connaître, le comprendre, l'accompagner au quotidien;
- Se rappeler que la personne vit différentes émotions et différents deuils, qu'elle a besoin d'être écoutée, rassurée et accompagnée, comme nous le souhaiterions nous aussi.